Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit demandé pour la réalisation du Centre sportif " Aux îles " d'Yverdon-les-Bains

Le gouvernement demandera au Grand Conseil un crédit d'ouvrage de 1 million 318'700 francs pour sa participation financière à la réalisation d'une première étape du Centre sportif " Aux Iles ", à Yverdon-les Bains. Cette somme représente la moitié de la dépense prévue, dont est déduite une subvention fédérale de 281'300 francs.

Le Centre sportif "Aux Iles" a fait l'objet d'un concours d'architecture il y a six ans. Le programme comprenait une salle omnisports (salle triple), une salle de gymnastique (salle simple) et une piscine d'entraînement couverte, ainsi que des terrains de sports. Le coût de l'ouvrage, estimé à fr. 35'000'000.-- , était à répartir entre canton et commune. Vu les contraintes financières du canton et de la commune, la réalisation de ce projet avait été reportée au début du prochain siècle.

Cependant, vu les besoins en terrains de sport importants, la commune a décidé de réaliser sans délai une première étape comprenant les aménagements sportifs extérieurs prévus par le projet initial, soit les terrains de sports ainsi qu'un bâtiment abritant les vestiaires et les engins. Le coût total de l'opération a été devisé à fr. 3'200'000.--. Cet aménagement se justifie d'autant plus que, dans le cadre du projet "EXPO 2001", les terrains de sports actuels de l'Union sportive yverdonnoise (USY), situés au bord du lac, devront être affectés au secteur de l'entrée au forum ainsi qu'à l'accueil, au repos et à la détente des visiteurs.

La commune d'Yverdon a contacté le service de la formation professionnelle afin de l'associer à cette réalisation. En effet, le Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois (CEPNV) situé à proximité du site "Aux Iles", ne dispose actuellement d'aucune infrastructure lui permettant de dispenser la gymnastique aux apprentis. Les besoins du CEPNV correspondent à un taux d'utilisation de 50% des aménagements prévus. Raison pour laquelle le canton prend en charge la moitié de la dépense, déduite de la subvention fédérale accordée à la réalisation d'aménagements sportifs dans les écoles professionnelles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 septembre 1997

Madame E. Krebs, adjointe au Service de la formation professionnelle. 021/ 316.63.26